PLUS BESOIN DE LA CAUTION DE VOS PARENTS !

COMMENT OBTENIR LA CAUTION VISALE ? La démarche est à l'initiative de l'étudiant . La demande de visa se remplit en ligne sur le site <u>Visale.fr</u>. Une fois le visa certifié, vous le remettez au CROUS qui active le contrat de cautionnement. Le contrat de location peut ensuite être signé en toute sérénité !

N'attendez pas pour faire votre demande : le visa est valable 6 mois pour les étudiants (= 6 mois pour trouver un logement et signer le bail).



les Crou







CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

CRÉATION ESPACE PERSONNEL

(Possibilité de Connexion à votre espace via le service FranceConnect :

Lorsque vous créez votre compte personnel ou vous vous y connectez via FranceConnect en tant que demandeur principal, vos données d'état civil fournies via les services INSEE sont récupérées automatiquement, mais elles ne sont pas modifiables. Vous êtes dispensés de fournir un justificatif d'état civil si vous êtes ressortissant de l'Union Européenne.)



__ CRÉATION ESPACE PERSONNEL

- Se connecter sur https://www.visale.fr/

- Cliquer sur mon espace VISALE





CRÉATION ESPACE PERSONNEL



CRÉATION ESPACE PERSONNEL

Parce qu'il est important pour nous de savoir qui sont nos visiteurs, comment ils nous ont découvert, voici donc un petit sondage pour mieux comprendre notre visibilité, et l'améliorer. Merci d'avance !

~

Comment avez-vous connu Visale ?

_		
	_	_
	-	
_		

(liste déroulante)

Etes-vous suivi par un organisme d'intermédiation locative ?

○ OUI ○ NON *

Par la communication de mon adresse e-mail, l'APAGL ou Action Logement Services peuvent m'adresser toutes informations ou enquête de satisfaction relatives à Visale ou toutes informations sur d'autres produits/services distribués par Action Logement Services ou ses filiales : *

○ J'accepte

Je refuse

Action Logement Services communique à mon employeur les informations concernant ma demande de Visale. Je suis informé(e) que ces données ainsi transmises auront pour seul objectif d'informer mon employeur des produits et services distribués par Action Logement Services et ainsi de justifier de l'emploi de ses fonds : *

○ J'accepte

Je refuse

En validant ce formulaire, vous reconnaissez avoir pris connaissance de vos droits sur l'utilisation de vos données.

Créer mon compte

Un code d'activation de votre espace personnel VISALE vous a été envoyé à l'adresse mail indiquée. Si vous ne le recevez pas dans les minutes qui viennent, vérifiez dans votre dossier de courriers indésirables, ou demandez à ce qu'il soit renvoyé. Compléter les informations demandées, puis cliquer sur

Créer mon compte

afin d'obtenir un code d'activation par mail à l'adresse mail indiquée lors de la création de votre espace personnel



1_ CRÉATION ESPACE PERSONNEL

VISALE

VISA POUR LE LOGEMENT ET L'EMPLOI

Confirmation de votre inscription

Bienvenue dans votre espace personnel !

Pour activer votre compte vous devez inscrire votre code d'activation demandé lors de la création de votre espace personnel sur le site Visale.

Vous pouvez aussi inscrire ce code dans "Mon espace Visale" puis "Je saisis mon code d'activation".

Code d'activation : PL834144

Vous pouvez maintenant faire une demande de Visa en suivant trois étapes simples et rapides.

Si vous n'avez pas demandé la création de ce compte, merci d'ignorer cet email.

> Mentions légales Visale® est un dispositif conçu par Action Logement La marque Visale® est une marque déposée par l'APAGL



1_ CRÉATION ESPACE PERSONNEL LOCATAIRE

JE SAISIS MON CO CRÉER ET AC	DDE D'ACTIVATION POUR TIVER MON COMPTE	
Mon adresse mail		
Code d'activation		
Validation	Renvoyer un code d'activation	
Retour à la fenêtre de connexion		

Vous pouvez à présent procéder à la saisie de la demande de VISA





CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT



SAISIE DU VISA





Cliquer sur demander un visa





2__ DEMANDER UN VISA

Cette première étape permet de vérifier votre éligibilité au dispositif VISALE.

Les données que vous saisirez seront sauvegardées, vous pourrez donc quitter cet assistant et y revenir à tout moment.

Vous devez prendre un nouveau logement. Avez-vous déji signé le bail pour lequel vous demandez un visa ? Oui Non	à ⊗	ATTENTION II faut impérativement répondre non à cette question
Attention, si l'un des titulaires de votre futur bail a moins o	de 31 ar	ns, vous devez renseigner sa situation en tant que demandeur.
Indiquer le nombre de signataires du bail		
1 signataire 🔻	ø	
DEMANDEUR		
ETAT CIVIL		
Monsieur 🔻	0	
CARPENTRAS		
CARPENTRAS	ଷ	
Rene	ଷ	
19/05/1993		
CARPENTRAS	ø	
Hors Union européenne avec carte de séjour valide 🔹 🔻	ø	
Célibataire 🔻	Ø	



Attention, si l'un des titulaires de votre futur bail a moins de 31 ans, vous devez renseigner sa situation en tant que demandeur.

Indiquer le nombre de signataires du bail

2 signataires

Pour un bail signé à deux vous devez ajouter les renseignements du co-titulaire du bail. Au-delà de 2 co-titulaires, ce ou ces derniers doivent faire une demande de visa individuelle.

ø

•

DEMANDEUR

ETAT CIVIL		
Monsieur 🔻	ø	Civilité
CARPENTRAS	ଷ	Nom d'usage
CARPENTRAS	ø	Nom de naiss
Rene	ø	Prénom
19/05/1993	ø	Date de naissa
CARPENTRAS	ø	Ville de naissa
Hors Union européenne avec carte de séjour valide 🔹 🔻	ø	Nationalité
Célibataire 🔻	ø	Situation fam
- Supprimer un co-titulaire		

O-TITULAIRE		
	ETAT CIVIL	
Civilité		•
Nom d'usage		
Nom de naissance		
Prénom		
Date de naissance		
Ville de naissance		
Nationalité		•
Situation familiale		•



ADRESSE DE RÉSIDENCE ACTUELLE

FRANCE	•	ø
56 PARC FLORAL		ø
Complément d'adresse		
84000		ø
CARPENTRAS		ø
0656565656		ø
Numéro de tél. secondaire		
Adresse email de contact		
champs obligatoires		

Si vous avez obtenu un code spécifique auprès d'Action Logement, merci de le renseigner ici :

Code Action Logement

Sinon, passez directement à l'étape suivante.

JE VALIDE



Cette question sur l'activité rémunérée des étudiants sert uniquement dans le cadre de statistiques.





🖲 Oui 🔍 Non 🧭						
La date de signature du ba	il est-elle fixée	?				
🖲 Oui 🔍 Non 🧭						
Date prévisionnelle de signatur	e 🖬	*				
Je saisis les caractéristiques	s du logement t	rouvé ou recherch	né:			
A (CP ou Ville)	СР	ou	Ville			
Habitation	Maison		Annartom	ant		
Habitation	Maison	ou	Appartern	euros/moi		
Lover (charges comprises)				euros/mois	•	
Loyer (charges comprises)	Loyer max(~)					
Loyer (charges comprises) Nombre de pièces	Min	Max				
Loyer (charges comprises) Nombre de pièces Surface du bien	Min Min (m²)	Max Max (m	2)			

vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous disposez également d'un droit d'apposition pour des motifs légitimes à la transmission de ces données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à APAGL 19/21 Quai d'Austerlitz 75013 PARIS..

JE VALIDE



Etudiant ou Alternant ou Service Civique sont éligibles sans justification de ressources dans la limite d'un loyer forfaitaire de 800€ en Région Île de France* et de 600€ pour le reste de la France.

AVEZ VOUS DROIT AU VISA			
1 JE M'IDENTIFIE Monsieur CARPENTRAS Rene	2 JE CALCULE MON LOYER MAXI	3 JE JOINS MES PIÈCES JUSTIFICATIVES CARTE D'IDENTITÉ	
Ø	Ø	Ø	

Au regard de votre situation le dispositif VISALE peut se porter caution pour un loyer maximum de 800 € mensuel (charges comprises) en région Île de France et 600 € dans le reste de la France.

- Ie souhaite bénéficier de Visale pour un loyer (charges comprises) de 800 € (Région Île de France) ou 600 € (dans le reste de la France).
- Ie dispose de ressources mensuelles nettes supérieures à 1600€ (Région Île de France) ou à 1200€ (dans le reste de la France) permettant de réévaluer le plafond de loyer autorisé soit 800€ (Région Île de France) ou 600€ (dans le reste de la France).

JE VALIDE



3

JE JOINS MES PIÈCES JUSTIFICATIVES

CARTE D'IDENTITÉ ...

2__ SAISIE DU VISA

IE M'IDENTIFIE

Monsieur FAURE Alain

O Compte tenu des informations renseignées et dans l'attente d'une certification vous êtes éligible au dispositif.

JE CALCULE MON LOYER MAXI

Ø

€ Votre loyer/charge maximum indicatif couvert est de 800,00 euros en région Île de France € Votre loyer/charge maximum indicatif couvert est de 600,00 euros dans le reste de la France

Ø

Dans cette dernière étape, vous devez télécharger différentes pièces pour permettre l'étude de votre demande : justificatifs d'état civil, justificatifs de situation actuelle (ex. contrat de travail, promesse d'embauche, carte d'étudiant, convention de stage, arrêté de titularisation,...), justificatifs de ressources.

Pour un contrat de travail (ou une promesse d'embauche) d'une durée supérieure ou égale à 1 mois dans le cas où la date d'embauche est récente ou à venir, et que vous ne disposez pas encore de bulletin de salaire, vous devez télécharger le contrat de travail ou la promesse d'embauche dans la rubrique Justificatifs de situation actuelle Et dans la rubrique Justificatifs de ressources.

Les documents réclamés ci-dessous sont destinés à permettre à Action Logement Services de satisfaire à ses obligations légales en tant qu'Etablissement financier et doivent être obligatoirement joints à la demande de visa. En cas de non-conformité des pièces avec nos obligations légales, un refus de certification pourra être appliqué.



2_ SAISIE DU VISA : INSERTION DES JUSTIFICATIFS

Etudiant Hors UE Etudiant Français ou UE JUSTIFICATIFS DU DEMANDEUR JUSTIFICATIFS DU DEMANDEUR ETAT CIVIL ETAT CIVIL lustificatif à fournir dans la liste cilustificatif à fournir dans la liste cidessous (cocher la case correspondante) dessous (cocher la case correspondante). Le permis de conduire ne constitue pas Visa long séjour valant Titre de Séjour une pièce d'identité valable. Mention Étudiant accompagné du passeport Carte d'identité (recto/verso) Passeport talent en cours de validité Passeport en cours de validité Titre de séjour mention étudiant en cours de validité (recto/verso) Récépissé de demande de renouvellement Récépissé de demande de titre ou carte de 🛛 🔘 (de carte d'identité ou de passeport) séjour ou de renouvellement accompagné accompagné du document expiré. du document expiré Parcourir... Parcourir...

Attention : le poids des pièces ne doit pas dépasser 5 Mo, renommer les documents avant de les télécharger dans les rubriques concernées



2_ SAISIE DU VISA : INSERTION DES JUSTIFICATIFS

JUSTIFICATIFS DE SITUATION ACTUELLE A INSERER : UNE DES PIECES AU CHOIX

Situation actuelle	Pièce(s) obligatoire(s)
Etudiant	Une de ces pièces au choix où figure l'année universitaire (ex : 2022 /2023)
	 La carte étudiante
	 Le certificat de scolarité
	 L'attestation de paiement de droits (frais d'inscription par ex)
	 Justificatif Parcours SUP dans lequel vous avez une réponse positive à un vœu,
	 Un justificatif de votre DSE (dossier social étudiant) dans lequel figure une
	demande d'inscription à un Crous,
	 Une attestation d'inscription dans un établissement supérieur
	 Accord préalable d'inscription ATTESTATION ETUDES EN FRANCE
	 Pour les chercheurs Internationaux bénéficiaires d'un visa de type D : le document CERFA Convention d'Accueil à défaut d'autres justificatifs présents dans la liste ci-dessus.
Alternant / Apprenti	 Contrat de professionnalisation OU d'apprentissage (formulaire CERFA)



2__ SAISIE DU VISA : RÉCAPITULATIF

RÉCAPITULATIF ET CONFIRMATION :

Fitulaire :	CARPENTRAS
	Rene
oyer Maximum indicatif en région Île de	800,00€
rance :	
oyer Maximum indicatif dans le reste de la	600,00€
France :	

Exemple : Etudiant ou Alternant ou Service Civique

Monsieur CARPENTRAS Rene certifie sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées et la validité des pièces fournies. J'ai connaissance des sanctions pénales encourues (1) pour l'utilisation de faux documents. Je demande une certification de mon visa.

(1) L'article 441-6 du code pénal punit de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète.

Nous vous informons que vous ne pouvez pas bénéficier d'un visa si vous avez déjà bénéficié de Visale et que vous êtes en impayés de loyer sauf si la dette est soldée ou si vous respectez un plan de remboursement.

L'APAGL, responsable du traitement, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la création et la gestion de votre demande de visa. Les informations collectées sont indispensables à la mise en œuvre de ce traitement. En application de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant, qui s'exercent par courrier postal auprès du service juridique au 19/21 Quai d'Austerlitz 75013 PARIS, accompagné de la copie d'un titre d'identité.

🗹 Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions légales et réglementaires ci-dessous et accepte de m'y conformer sans

restrictions.

Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme :

En application des dispositions légales et réglementaires relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, Action Logement Services est tenue de s'assurer d'une bonne connaissance des bénéficiaires des aides proposées et d'exercer une vigilance constante sur les opérations effectuées par ces derniers. Action Logement Services vérifie à cette fin l'identité et l'adresse du bénéficiaire et recueille toute information pertinente pour une bonne compréhension de la nature et de l'objet de sa relation avec lui.

Le bénéficiaire est dûment informé qu'Action Logement Services ne pourra pas entrer en relation d'affaires avec lui si elle n'est pas en mesure de l'identifier, de recueillir les informations relatives à l'objet et à la nature de cette relation et, plus généralement, en cas de soupçon de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme.

CONFIRMER VOTRE DEMANDE DE VISA



2_ ESPACE VISALE LOCATAIRE – VISA EN ATTENTE







CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

3

ESPACE PERSONNEL CERTIFICATION VISA



4__ RÉCEPTION MAIL ENREGISTREMENT VISA

VISALE VISA POUR LE LOGEMENT ET L'EMPLOI Réception de votre demande de VISA logement Bonjour, Votre demande de Visa a bien été enregistrée sous le numéro V10173847356. Elle sera traitée dans les meilleurs délais. Pour suivre l'état d'avancement de votre dossier, consultez régulièrement votre <u>espace</u> <u>personnel</u>.

A bientôt !

Mentions légales Visale ® est un dispositif conçu par Action Logement La marque Visale ® est une marque déposée par l'APAGL Après saisie de la demande de VISA et obtention d'un numéro de VISA en attente d'acceptation commençant par **V********** , le demandeur est informé par mail ou sms de la disponibilité de son visa certifié sous un délai moyen de 48 h

Si la demande est signalée **incomplète**, il faut prendre connaissance dans son espace personnel des éléments manquants et compléter son dossier.

Si celle-ci est signalée non conforme, il faut reformuler une demande de visa et joindre à nouveau les justificatifs en tenant compte des commentaires reçus.



3__ ESPACE VISALE LOCATAIRE – VISA CERTIFIE

MES DEMANDES / MES VISAS



VISA n° V10173847356 / CERTIFIE

Demandé le	11/03/2020
Accordé le	11/03/2020
Date limite de validité	07/09/2020
Date limite pour entrer	01/10/2020
dans le logement	

Montant mensuel du loyer/charges garanti : maximum de 800,00 € en région Île de France maximum de 600,00 € dans le reste de la France

X ANNULER MON VISA



4__ RÉCEPTION MAIL VISA CERTIFIE

VISALE

VISA POUR LE LOGEMENT ET L'EMPLOI

Votre visa a été certifié

Bonjour,

Après analyse des informations et des pièces communiquées votre demande de visa N° V10173847356 est certifiée. Connectez-vous à votre <u>espace personnel</u> pour plus d'informations.

Mentions légales Visale ® est un dispositif conçu par Action Logement La marque Visale ® est une marque déposée par l'APAGL



3__ VISA CERTIFIÉ A REMETTRE AU CROUS



Ce document ne revêt pas de valeur contractuelle



ACTION LOGEMENT SE PORTE CAUTION Visa n°V10781992749 attribué le 06/03/2023

Action Logement certifie que le(s) candidat(s) mentionné(s) ci-dessous bénéficie(nt) de la garantie Visale :



Ce visa est valable jusqu'au 02/09/2023, pour une signature du bail au plus tard à cette date, pour un loyer mensuel charges comprises d'un montant maximum de :

- 800.00 € en région Île-de-France
- 600.00 € dans le reste de la France

Le contrat de cautionnement du bailleur, qui active sa garantie, doit être souscrit avant la signature du bail. L'entrée dans le logement doit avoir lieu au plus tard le 1er du mois suivant la fin de validité du visa.



Afin de faciliter l'accès au logement des jeunes de moins de 30 ans, des salariés nouvellement embauchés ou en mobilité professionnelle, Action Logement, a créé la garantie Visale, avec un double objectif : permettre au candidat locataire de renforcer son dossier lors de sa recherche de logement et sécuriser le bailleur lors de la mise en location de son bien.





VOS CONTACTS POUR VISALE

Agence Action logement à BESANCON 03 39 73 00 49

26 Rue Xavier Marmier 25000 BESANCON

Agence Action logement à DIJON

03 45 43 31 43 28 Boulevard Clémenceau 21000 DIJON

Adresse mail : contactbfc.als@actionlogement.fr



18/03/2024